



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la convocation : 10 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 17 OCTOBRE 2023
2023 / 37**

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Excusé : M. BOUQUET Frédéric,

Absent :

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Convention pour l'organisation d'ateliers à destination des jeunes

Mme le Maire informe que deux éducatrices spécialisées proposent l'accompagnement des jeunes dans la gestion de leurs émotions. Des séances éducatives de groupe pourraient être organisées dans la salle du conseil municipal, pour l'année scolaire 2023/2024, à raison de deux séances d'une heure, chaque mercredi sauf pendant les vacances scolaires. Six jeunes au maximum seraient accueillis par séance. La Commune prendrait à sa charge le financement d'une séance par semaine, pour un maximum de 6 jeunes, au tarif de 30 € par personne et par séance, à la condition expresse qu'ils soient domiciliés à Grièges. La salle serait mise gratuitement à disposition et les séances pourraient commencer le mercredi 8 novembre 2023. Le coût de ces séances serait imputé au compte 6218 « Autre personnel extérieur ».

Mme le Maire signale que ce projet a reçu un avis très favorable de la directrice du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix POUR, 0 CONTRE et 2 abstentions :

*- **ACCEPTE** la convention établie entre la commune de Grièges et Mmes Laetitia RINGUET et Julia BISI, éducatrices spécialisées, dans les termes ci-dessus présentés ;*

*- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention à intervenir et toute pièce s'y rapportant.*

*- **DIT** que la dépense sera imputée au compte 6218 « Autre personnel extérieur ».*

*Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY*